



RAPPORT ANNUEL

Développement Durable

7 Avenue de l'Europe,
Neuilly-en-Thelle, 60530

Année 2024

EDITO DU PRÉSIDENT

C'est avec une grande fierté et un sentiment d'engagement renouvelé que je vous présente notre rapport de développement durable pour l'année 2024. Dans un contexte où les enjeux climatiques et environnementaux se font toujours plus pressants, notre Communauté de communes continue de relever les défis avec détermination et solidarité. Ensemble, nous poursuivons notre transition vers un avenir plus durable, plus inclusif, et plus résilient.



EDITO DE LA VICE PRÉSIDENTE



Ce rapport 2024 a pour objectif de faire un état des lieux de notre progression sur les enjeux de développement durable sur notre territoire. D'un point de vue environnemental, le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), approuvé en 2024, a déjà permis de mettre en œuvre de nombreuses actions cette année. Des initiatives en matière de logement et d'habitat se sont largement développées sur notre territoire en 2024. En 2025, des actions encore plus ambitieuses viendront renforcer cette dynamique.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LA PLANIFICATION	5 à 11
LES DÉCHETS	12 à 18
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	19 à 21
DES OUTILS POUR VALORISER LE TERRITOIRE	22 à 24
LA MOBILITÉ	25 à 35
LE NUMÉRIQUE	36 à 41
L'EAU	42 à 44
RÉEMPLOI ET SOLIDARITÉ	45 à 47
LES TRAVAUX	48 à 52
LA BIODIVERSITÉ	53 à 55

INTRODUCTION

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement pour l'environnement (Grenelle II) impose aux collectivités territoriales et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de plus de 50 000 habitants de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Désigné comme un outil de dialogue local, ce rapport vise à inciter les collectivités à réinterroger leurs politiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention de nature à améliorer leur situation en matière de développement durable.

La Communauté de communes Thelloise élabore chaque année ce rapport qui interroge les finalités constitutives d'un objectif de développement durable, telles que mentionnées au III de l'article L110 -1 du code de l'environnement :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il constitue donc une opportunité pour la collectivité de dresser un état des lieux à un moment donné, d'évaluer les politiques menées et d'orienter les politiques futures en lien avec le développement durable.

LA PLANIFICATION

LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial se fixe pour objectif majeur la préservation de la qualité de l'air, la réduction des consommations énergétiques, la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la promotion de la production d'énergies renouvelables, entre autres initiatives .

La Communauté de communes Thelloise s'est engagée activement dans l'élaboration de son PCAET, en vue de s'adapter aux réalités du changement climatique en cours . Des actions concrètes, déclinées sous forme de 21 fiches actions en faveur de la transition écologique, sont en cours de réalisation sur notre territoire pour répondre aux défis environnementaux qui nous attendent dans les domaines du transport, de l'énergie, ou même encore l'agriculture.

Le 8 février 2024, le PCAET a été approuvé en Conseil Communautaire. Bien que des actions aient déjà été réalisées et commencées en 2023, l'année 2024 marque l'engagement officiel de la Thelloise dans sa démarche de transition écologique

LES CONTRATS DE RÉUSSITE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) signé le 24 janvier 2022, se transforme cette année - sous forme d'avenant - en Contrat de Réussite pour la Transition Ecologique.

La nouveauté réside dans la priorité accordée aux actions favorisant l'accélération de la transition écologique, en lien avec les travaux de la COP (CONférence des Parties) Hauts-de-France. Pour la COP Hauts-de-France, neuf thématiques ont été retenues :

- Alimentation
- Déchets
- Eau
- Espaces naturels
- Bâtiments résidentiels et tertiaires
- Transport de marchandises
- Transport de voyageurs
- Industrie
- Energie.

Le plan d'action proposé par la CC Thelloise pour 2025

PROJETS COMMUNAUTE DE COMMUNES THELLOISE							
Nom du projet	Commune concernée	Thématique	Description de l'action	Nom du (potentiel) porteur de projet	Estimation coût global de l'action	Besoin Financement identifié (subvention Etat en HT demandée)	Commentaires
Rénovation gymnases intercommunaux	Noailles-SteGeneviève	Rénovation thermique des bâtiments	Rénovation énergétiques, thermiques et réalisation d'une extension pour les 2 gymnaes	CCThelloise	3 M€	DETR/DSIL/FONDS VERT	
Installation ombrières parkings intercommunaux	Chambly/St Sulpice	Transition énergétique	Installation d'ombrières sur les parkings intercommunaux de gares	CCThelloise	En cours	DETR/DSIL/FONDS VERT	
Rénovation de l'Eclairage public de nos zones d'activités	Chambly	Transition énergétique	Passage en LED des points lumineux des zones d'activités des Portes de l'Oise	CCThelloise	En cours	DETR/DSIL/FONDS VERT	Projet porté par le SE60 pour le compte de la CCT
Rénovation de l'Eclairage public de nos zones d'activités	Noailles	Transition énergétique	Passage en LED des points lumineux des zones d'activités de Noailles	CCThelloise	En cours	DETR/DSIL/FONDS VERT	Projet porté par le SE60 pour le compte de la CCT

PROGRAMME TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE

La CC Thelloise s'est vue attribuer sa première étoile au programme Territoire Engagé Transition Écologique.

Elle s'est fait accompagner par l'Agence de la Transition Ecologique (ADEME) et la plateforme beta.gouv.fr, afin de prioriser la mise en œuvre d'actions en faveur de la Transition écologique comme le :

- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET,)
- Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA),
- Plan de Mobilité Simplifié (PMS).

C'est un programme concret et modulable, assorti d'outils opérationnels pour permettre à notre Communauté de communes de structurer sa politique de Transition écologique et son projet de territoire.

Plusieurs axes de travail :

- La consommation et la facture d'énergie des bâtiments publics et de l'habitat privé,
- La mobilité durable, comme les pistes cyclables ou les transports en commun,
- Les énergies renouvelables et de récupération,
- La collecte et la valorisation des déchets,
- La sobriété des commandes publiques,
- La sobriété dans la gestion des ressources naturelles.

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT a été présenté au conseil communautaire du 21 novembre 2024. Ce document politique vaudra pour les 20 prochaines années.

Ce travail préparatoire a été enrichi par les travaux menés sur le PCAET, PLH, PMS et Projet de Territoire.

Les enjeux identifiés par le diagnostic territorial sont les suivants :

- Inscrire la Communauté de communes Thelloise dans un environnement économique dynamique
- Adapter l'offre en logements aux tendances actuelles
- Conforter l'identité commerciale du territoire
- Valoriser le potentiel touristique pour renforcer l'attractivité du territoire
- Maintenir la qualité du cadre de vie
- Faire de la Communauté de communes Thelloise un territoire connecté
- S'engager dans la transition environnementale en prônant l'objectif bas carbone

Le Projet d'Aménagement Stratégique identifie trois orientations :

- Être acteur du territoire :
 - Une organisation territoriale solidaire qui affirme la place des villes/bourgs pôles,
 - Un développement démographique dynamique et équilibré,
 - Un développement à taille humaine.
- Un territoire vivant :
 - Promouvoir le bien vivre ensemble, être au service des habitants,
 - Respecter l'Homme et la Nature.
- Un territoire attractif:
 - Valoriser les ressources locales...
 - ...Pour renforcer l'attractivité du territoire.

En outre, le Schéma de Cohérence Territoriale se doit de fixer un objectif de préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers en limitant la consommation foncière.

FOCUS SUR LE ZAN :

Chaque année, la France perd 20 000 à 30 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers sous la pression des activités humaines. Étalement des villes, développement d'infrastructures, bétonisation... L'artificialisation des terres est l'une des causes de la perte de la biodiversité.

La loi "Climat et résilience" du 22 août 2021 a posé un objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon de 2050. Cette loi vise à mieux prendre en compte les conséquences environnementales lors de la construction et de l'aménagement des sols, sans pour autant négliger les besoins des territoires en matière de logements, d'infrastructures et d'activités.

Selon les termes de la Loi Climat et Résilience, il est d'abord question de réduire de moitié la consommation foncière en prenant comme point de départ les hectares consommés lors de la période précédente (254 ha entre 2011-2021).

Concernant le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), ce dernier a été approuvé lors de l'assemblée plénière de la Région Hauts de France du 21 novembre 2024.

A ce titre, le SRADDET impose une réduction supérieure à celle de la Loi Climat, soit - 64 % de consommation.

Sur la période 2011-2021, 254 hectares (chiffres issus du portail de l'artificialisation des sols) ont été consommés par le développement des surfaces urbanisées sur le territoire de la Thelloise :

- 128 hectares à destination d'habitat,
- 112 hectares à destination d'activités économiques,
- 3 hectares à destination de projets mixtes,
- 11 hectares à destination inconnue.

L'objectif à terme du Zéro Artificialisation Nette est de parvenir, en 2050, à l'absence d'artificialisation, sauf à la compenser par de la renaturation (création d'espaces paysagers, de jardins familiaux, de boisements...).

Perspectives 2025 :

Le Document d'Objectif et d'Orientation est en cours de finalisation. Le Projet de SCoT doit être arrêté pour le conseil communautaire du 27 mars 2025 en vue d'une approbation lors du conseil communautaire du 11 décembre 2025. Suite à cette approbation, les communes devront mettre en compatibilité leur PLU et pour ce faire, elles devront prendre en compte les enjeux climatiques, des fiches outils annexées au SCoT.

LES ZAER

Publiée le 10 mars 2023, la Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (EnR) prévoit la définition par les communes de « zones d'accélération » pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (dites ZAER). Cette démarche s'inscrit dans l'objectif national de neutralité carbone en 2050, mais vise également à contribuer à la sécurité d'approvisionnement et à la souveraineté énergétique. La loi prévoit que les communes définissent, après concertation avec leurs administrés, des

« zones d'accélération » (ZAER) là où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Au 31 décembre 2024, 11 communes ont transmis à la Thelloise la délibération permettant la concertation dans leur commune, 8 ont transmis la délibération concernant le bilan de la concertation

LES DÉCHETS

LE PLPDMA : UN PROGRAMME LOCAL POUR UNE GESTION DURABLE DES DÉCHETS

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un plan stratégique élaboré par les collectivités pour réduire à la source la quantité de déchets produits sur leur territoire. Il s'appuie sur des actions concrètes, adaptées aux spécificités locales, et a pour objectif d'encourager des pratiques plus responsables en matière de consommation et de gestion des déchets.

Conformément aux exigences du Code de l'environnement, le PLPDMA couvre une période de six ans et vise à :

- Diminuer la production de déchets avant leur collecte et traitement.
- Promouvoir le réemploi et la réutilisation des objets pour limiter le gaspillage.
- Favoriser le tri et la valorisation des biodéchets, notamment via des solutions comme le compostage.
- Sensibiliser les habitants et les acteurs économiques à adopter des comportements écoresponsables.

Les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) concernent à la fois les déchets des ménages (ordures ménagères, emballages, biodéchets, etc.) et ceux d'activités assimilables aux déchets ménagers.

Le PLPDMA de la Thelloise : des objectifs ambitieux pour 2022-2027

Le PLPDMA de la Thelloise s'étend sur la période 2022-2027. Ce programme fixe des objectifs, alignés sur les enjeux de la transition écologique :

- Réduction de 9 % des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) entre 2015 et 2027.
- Réduction de 12,75 % des déchets collectés en porte-à-porte et par apport volontaire entre 2010 et 2027.
- Réduction de 9 % des apports en déchèteries entre 2015 et 2027.

Le plan s'organise autour de quatre axes stratégiques, dont un dédié spécifiquement aux végétaux et biodéchets. La mise en place du tri à la source obligatoire depuis le 1er janvier 2024 illustre cet engagement pour une gestion plus durable.

Des résultats encourageants et des actions concrètes

En 2022 et 2023, les objectifs de réduction des déchets collectés en porte-à-porte ont été dépassés, avec une diminution de 13 kg/habitant/an en 2022 et de 9 kg/habitant/an en 2023.

Le déploiement de composteurs a permis d'équiper 15,6 % des foyers individuels grâce à ceux vendus par la Thelloise, en complément de nombreuses actions de sensibilisation (formations, stands, animations scolaires). L'installation de sites de compostage collectif (quartiers, cimetières, immeubles) et le soutien à l'acquisition de broyeurs de déchets verts et de récupérateurs d'eau contribuent à renforcer les pratiques durables.

COMPOSTAGE : UNE DYNAMIQUE EN EXPANSION

La sensibilisation au compostage continue de se développer avec plusieurs actions marquantes :

- 409 composteurs vendus en 2024, représentant 15,6 % des foyers individuels équipés par la Thelloise.
- 3 formations au compostage ont permis de sensibiliser 14 personnes, en complément de 3 stands d'information organisés pour le grand public.
- Reprise des animations scolaires avec 12 classes sensibilisées au compostage en fin d'année scolaire.

De nouveaux sites de compostage collectif ont également vu le jour :

- À Mesnil-en-Thelle (quartier) et Belle-Église (collectif).
- 5 sites de compostage installés dans les cimetières, accompagnés d'un état des lieux sur le tri et le compostage dans l'ensemble des cimetières du territoire.

DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES

Subventions et actions complémentaires :

- Les dispositifs d'aide pour la réduction des déchets continuent, bien qu'un ralentissement soit observé :
- 60 subventions pour l'achat de broyeurs ont été attribuées.
- 17 subventions pour des récupérateurs d'eau, un chiffre impacté par une année particulièrement humide. En 2025, le seuil minimal d'achat sera supprimé pour encourager davantage de demandes.

Modernisation des infrastructures et sensibilisation :

- 5 réunions publiques ont permis de présenter les activités du pôle déchets et de sensibiliser les habitants à la prévention des déchets.
- La modernisation des points de collecte du verre, en cours depuis plusieurs mois, s'achèvera début 2025, renforçant ainsi l'efficacité et l'accessibilité du tri des déchets en verre.

PERSPECTIVES 2025 :

Le tri à la source des biodéchets :

Pour encourager le tri et le compostage, plusieurs mesures seront déployées en 2025 :

- **Composteurs en habitats collectifs** : Des composteurs seront installés dans certains habitats collectifs pour faciliter la gestion des biodéchets.
- **Gestion des déchets dans les cimetières** : Un accompagnement et un suivi des déchets dans les 41 cimetières du territoire seront mis en place.
- **Formations au compostage** : Six sessions de formation (en présentiel et en visio) seront organisées pour sensibiliser les habitants aux bonnes pratiques du compostage.
- **Enquête sur les pratiques de compostage** : Une enquête téléphonique sera réalisée pour mieux comprendre les habitudes et besoins des administrés en matière de compostage.
- **Actualisation du guide du compostage** : Le guide sera mis à jour pour intégrer les dernières informations et recommandations.
- **Vente de bacs à prix coûtant** : Des bacs pour ordures ménagères et déchets végétaux seront proposés aux administrés à prix coûtant pour favoriser leur adoption.
- **Subvention pour récupérateurs d'eau de pluie** : Les modalités d'obtention des subventions pour l'achat de récupérateurs d'eau de pluie seront modifiées, notamment en supprimant les limites d'achat.
- **Collecte des mégots et dépôts sauvages** : Des appels d'offres seront lancés pour structurer les groupements de marchés dédiés à la collecte et au traitement des mégots de cigarette et à l'enlèvement des dépôts sauvages.

Le PLPDMA : de nouvelles initiatives pour la réduction des déchets:

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) intègre deux nouvelles actions ambitieuses en 2025 :

- **Opération foyers témoins** : Au second semestre, une dizaine de foyers participera à une expérience de 4 mois. Après un premier mois basé sur leurs habitudes actuelles, ils adopteront de nouvelles pratiques pour réduire leurs déchets (au moins un nouveau geste par mois). Cet accompagnement inclura des visites de sites et des ateliers thématiques.

PERSPECTIVES 2025 :

- **Développement du maillage de BAV textiles** : L'objectif est d'élargir les points de collecte de textiles pour favoriser leur réutilisation et recyclage.
- **Subventions pour broyeurs** : Un soutien financier sera maintenu pour encourager l'achat de broyeurs de végétaux.
- **Ateliers zéro déchet au jardin** : Six ateliers (en présentiel et en visio) seront proposés pour apprendre à jardiner sans produire de déchets.
- **Réduction de la toxicité des produits du quotidien** : Trois ateliers seront organisés pour apprendre à fabriquer des produits ménagers naturels, des cosmétiques écologiques et des solutions de bricolage respectueuses de l'environnement.
- **Lutte contre le gaspillage alimentaire** : Des animations seront proposées dans le cadre du programme La fabrique des alternatives du CPIE, avec au moins un atelier dédié.
- **Actions sur le compostage** : Toutes les initiatives liées au compostage seront intégrées dans le cadre du PLPDMA, renforçant ainsi les efforts pour réduire les biodéchets à la source.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

LES RENDEZ-VOUS DE L'ENTREPRISE.

Le 4 juillet 2024, la salle de Puiseux à Le Hauberges a accueilli un rendez-vous des entreprises : « Entreprises, comment faire face aux changements ? ». Cet événement, réunissant une cinquantaine de participants, s'est articulé autour de présentations riches et variées. Les interventions ont exploré des thématiques stratégiques pour accompagner les entreprises dans leur évolution :

Connie LION, Manager Conseil RH au Pôle Appui aux entreprises de la CCI, et Estelle MENDES BEZERRA, conseillère sur le numérique au Pôle Industrie et Développement Durable de la CCI Oise, ont abordé des sujets clés pour les entreprises. Connie LION a mis en avant l'importance de développer une marque employeur attrayante pour attirer et fidéliser les talents, illustrant son propos avec l'exemple inspirant de l'orfèvrerie Ercuis, tandis qu'Estelle MENDES BEZERRA a traité des enjeux cruciaux liés à la cybersécurité et à l'intelligence artificielle, en présentant des outils simples et des cas d'usage pratiques pour aider les participants à mieux appréhender ces nouvelles technologies.

Julien PIERRE, représentant d'Action Logement, a présenté les dispositifs permettant aux salariés d'accéder à un logement proche de leur lieu de travail.

La dernière intervention, animée par M. DUMORTIER, Vice-Président de la CCT délégué à l'environnement, a suscité un vif intérêt. En rappelant les obligations réglementaires en matière de gestion des déchets et les missions de la CCT, il a insisté sur l'importance d'adopter des pratiques exemplaires. Cette intervention précise a offert aux participants des repères clairs pour améliorer leurs performances environnementales.

Un temps de convivialité a clos cet événement, permettant aux participants d'échanger autour d'un buffet organisé par Slak Kitchen, traiteur écoresponsable du territoire. Slak Kitchen s'engage à valoriser les produits locaux et de saison, contribuant ainsi à promouvoir une alimentation plus durable et limitant l'empreinte carbone. Le buffet était présenté avec des matériaux réutilisables, afin de limiter les déchets.

SOUTIEN AUX ARTISANS LOCAUX :

Dans le cadre des événements de la Thelloise, il est important de promouvoir l'économie locale et de soutenir les artisans du territoire. À chaque rencontre, il est fait ainsi appel à un traiteur local, pour offrir aux invités une expérience culinaire de qualité, préparée avec des produits frais, locaux et de saison. Cet engagement pour promouvoir le local ne s'arrête pas à la restauration...

LA SOIRÉE DES VOEUX 2024

Dans une démarche de soutien à l'économie locale, il est mis en valeur le savoir-faire des artisans du territoire lors des événements. À l'occasion des vœux de la Thelloise aux entreprises du territoire, il a été fait appel à six artisans locaux pour offrir des présents uniques aux 280 participants, venus de tout le territoire. Cette initiative s'inscrit dans la volonté de la Communauté de communes Thelloise de favoriser les circuits courts et de promouvoir l'artisanat local, tout en créant des liens durables avec les acteurs de la région.

Les cadeaux offerts lors de cette soirée ont été réalisés en partenariat avec les artisans suivants :

- L'Autre Saison, Isabelle Gicquel, confiturière à Silly-Tillard
- Faïencerie de Ponchon, Caroline Sobczak, céramiste à Ponchon
- Atelier Chill, Jordan Jeffray, créateur à Noailles
- Sire & Cie, Christine Sire, créatrice de bougies à Dieudonné
- L'Atelier au Naturel, Éléonore Bobo, artisane savonnière à Villers-Saint-Sépulcre
- "Vous avez un message", Delphine Louiset, créatrice de biscuits personnalisés à Neuilly-en-Thelle

Chacun de ces artisans a contribué à la création de présents 100 % Thelloise.

DES OUTILS POUR VALORISER LE TERRITOIRE

GUIDE TOURISTIQUE

«DESTINATION THELLOISE » :

Un projet pour révéler les richesses locales:

Le guide touristique « Destination Thelloise » est une initiative visant à mettre en avant les atouts multiples du territoire et de ses 41 communes. Première édition de ce type, cet ouvrage offre un panorama complet des trésors patrimoniaux, historiques, artisanaux, ainsi que des activités culturelles et naturelles à découvrir.

Une approche inclusive et durable :

Accessible à tous, ce guide promeut une meilleure connaissance du patrimoine local tout en soutenant les acteurs du territoire. En valorisant les ressources naturelles et culturelles, il encourage une découverte respectueuse de l'environnement et contribue à un tourisme local durable.

Un guide pensé pour durer :

Conçu comme une « boîte à outils » pour les habitants et les visiteurs, ce guide se veut évolutif. Mis à jour chaque année, il intègre les nouveautés et adaptations nécessaires à une offre touristique dynamique et en phase avec les attentes actuelles. Son organisation en rubriques claires permet une utilisation facile, que l'on souhaite découvrir, se détendre ou s'évader.

Public ciblé : diversité et partage :

Pensé pour une audience variée – des passionnés d'histoire aux amateurs de grand air en passant par les gourmands – ce guide soutient une approche inclusive et conviviale du territoire. Il favorise le lien social tout en stimulant l'économie locale par la mise en lumière des acteurs et initiatives du secteur.

GUIDE DES RANDONNÉES

Des sentiers pour mieux parcourir la Thelloise:

Le guide des randonnées recense près de 70 itinéraires balisés sur le territoire, adaptés à tous les niveaux de pratique. Véritable outil d'accompagnement, il vise à encourager une pratique accessible et régulière de la randonnée, tout en dévoilant les richesses naturelles et culturelles de la région.

Une conception collaborative :

Fruit d'une concertation avec les communes, ce guide repose sur des contributions locales solides pour garantir des circuits fiables et attrayants. Chaque fiche inclut des informations essentielles telles que la distance, le niveau de difficulté, et les points d'intérêts, favorisant une expérience enrichissante et bien préparée.

Promotion de la mobilité douce et du bien-être :

En incitant à la pratique de la randonnée, ce guide encourage des déplacements respectueux de l'environnement et la redécouverte de la biodiversité locale. Par ailleurs, il participe au bien-être des habitants, combinant activité physique, reconnexion à la nature et moments de partage.

Un guide pour tous les publics :

Qu'il s'agisse d'habitants curieux, de promeneurs occasionnels ou de randonneurs passionnés, ce guide s'adresse à tous. Il offre une opportunité unique d'explorer la Thelloise de manière durable, tout en renforçant l'attractivité du territoire par une approche axée sur la nature et le patrimoine.

LA MOBILITÉ

LE COVOITURAGE

Pour accompagner la transition écologique tout en offrant des avantages concrets aux habitants, la Communauté de communes Thelloise a établi un partenariat avec BlaBlaCar Daily. Ce projet, lancé le 2 septembre 2024 pour une durée d'un an, vise à encourager et développer la pratique du covoiturage domicile-travail sur tout le territoire.

Un financement structuré et attractif:

Ce dispositif repose sur une structure financière claire :

- Une convention de partenariat d'un montant de 18 100 € HT pour couvrir les coûts de fonctionnement ;
- Une enveloppe incitative de 20 000 € HT, destinée au financement des 15 000 trajets prévus sur l'année.

Le fonctionnement est simple :

Les conducteurs sont rémunérés en fonction des kilomètres parcourus, et les passagers bénéficient de trajets gratuits. Ce modèle s'inscrit pleinement dans la volonté de la collectivité de promouvoir des mobilités plus durables et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Des résultats encourageants :

Depuis son lancement, le dispositif a permis d'enregistrer les chiffres suivants :

- 311 inscriptions sur la plateforme BlaBlaCar Daily depuis septembre 2024;
 - 24 294 kg de CO2 évités grâce aux trajets partagés ;
 - Depuis 2018, le territoire totalise 4 857 inscriptions, avec 2 070 covoitureurs actifs.
- **Au 31 décembre 2024:**
 - Le budget alloué au projet affichait un solde restant de 13 594 €, avec 2 765 trajets et 77 510 km cofinancés.
 - Un cofinancement de 6 406 € apporté par la collectivité.

LE COVOITURAGE



L'incitation financière pour
tous les trajets ayant un point de départ et/ou d'arrivée sur
la CC Thelloise



POUR LES CONDUCTEURS *(par passager transporté)*

5 km

1,5 €

15 km

+0,10 € / km

30 km

3 €



POUR LES PASSAGERS

5 km

Trajets offerts

LE PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

Face aux défis environnementaux et aux enjeux de fluidité des déplacements dans villages et nos villes, il est essentiel de repenser notre manière de nous déplacer.

C'est dans cette optique que la Communauté de communes Thelloise présente son Plan de Mobilité Simplifié.

Le Plan de Mobilité Simplifié est un outil stratégique visant à améliorer les déplacements de tous les usagers (piétons, cyclistes, automobilistes, usagers des transports en commun) de manière efficace et durable. Il est approuvé pour une période de 6 ans.

Objectifs du Plan de Mobilité Simplifié

- **Réduire l'empreinte écologique** : Encourager les modes de transport doux et réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- **Améliorer la qualité de vie** : Diminuer les nuisances sonores, améliorer la qualité de l'air et favoriser des espaces publics plus agréables.
- **Optimiser les déplacements** : Fluidifier le trafic et améliorer l'efficacité des transports en commun.
- **Favoriser l'inclusion** : Garantir l'accessibilité des déplacements pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite.

Une démarche de concertation et de co-construction a été mise en œuvre tout au long de l'élaboration du PMS avec les acteurs du territoire, les partenaires institutionnels, les communes et les services de la Thelloise.

Le plan d'Action du PMS

	Action
AXE 1. AMELIORER L'OFFRE DE TRANSPORT EN COMMUN	1.1 - Échanges avec la Région pour améliorer l'offre des Autocars (horaires/fréquences)
	1.2 - Amélioration de l'offre et extensions de la ligne urbaine de Chambly
	1.3 - Développement de l'offre du Pass-Thelle Bus (TAD et lignes régulières)
AXE 2. OPTIMISER L'UTILISATION DE LA VP	2.1 - Développer le covoiturage sur le territoire, en particulier auprès des salariés travaillant dans les ZA
	2.2 - Expérimenter puis déployer un service d'autopartage
AXE 3 : DEVELOPPER LES MOBILITES DOUCES	3.1 – Étude de mise en œuvre du réseau cyclable structurant
	3.2 – Étude de mise en œuvre du réseau cyclable secondaire
	3.3 - Mener une réflexion sur l'aménagement des aires de services/haltes de repos
	3.4 - Sécuriser les déplacements modes actifs dans les principaux centres-bourgs
	3.5 - Étude et mise en œuvre de la liaison Méru – Chambly – Creil dans le cadre de la SR3V
	3.6 - Étudier avec les communes la possibilité d'assurer des liaisons entre les communes via les chemins de randonnées
AXE 4 : FAVORISER L'INTERMODALITÉ	4.1 - Prévoir une plateforme multimodale sur la future zone Fosse au Bailly à Chambly
5 LUTTER CONTRE LES NUISANCES LIEES AU TRAFIC LOGISTIQUE ROUTIER	5.1 - Poursuivre les démarches et études sur le projet de l'échangeur A16
	5.2 - Livrer le barreau de Noailles
	5.3 - Être associé aux travaux d'itinéraires de dévoiement du Département dans le cadre de la Charte Poids Lourds
	5.4 - Réflexion à mener sur l'action de la CCT pour favoriser les transports de marchandise par l'Oise et les axes ferroviaires
AXE 6. SENSIBILISER ET COMMUNIQUER	6.1 - Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication adapté à chaque public
	6.2 - Déploiement d'une programmation événementielle adaptée à chaque public
	6.3 - Incitation au lancement et suivi de Plans de Mobilité Employeur (PDME)

LE PASS THELLE BUS ET LE TRANSPORT À LA DEMANDE

Depuis le 2 septembre 2024, le service de transport public de la Communauté de communes Thelloise bénéficie d'un nouvel élan grâce à la mise en œuvre d'un contrat signé avec CABARO Transdev et son cotraitant SYNERGIHP. Ce partenariat, d'une durée de quatre ans, marque une étape importante dans l'amélioration des services de transport, couvrant à la fois les lignes régulières et le transport à la demande (TAD).

Ce nouveau contrat, signé le 2 juillet 2024, succède à celui établi avec le prestataire CFTM en 2021, arrivé à échéance le 31 août 2024.

Les principales améliorations apportées :

Le nouveau marché prévoit, pour mieux répondre aux besoins des usagers, une extension des horaires de la ligne 2 urbaine de Chambly. Désormais, les trajets débutent dès 6h45 le matin et se prolongent jusqu'à 19h45 le soir, du lundi au samedi, offrant une plus grande flexibilité aux usagers.

Modernisation des outils d'information

De nouvelles fiches horaires et des supports actualisés sont désormais disponibles sur les totems des points d'arrêt de la ligne 2, facilitant l'accès aux informations pour les voyageurs.

Nouveau design des véhicules : un nouvel habillage des véhicules et un nouveau logo renforcent l'identité visuelle du service.

Simplification du règlement intérieur

Le règlement du Pass Thelle Bus a été revisité pour être plus clair et accessible, accompagné d'un affichage dans les véhicules sous forme de pictogrammes illustrés.

Renforcement du parc de véhicules :

Le nouveau contrat a permis également d'augmenter la flotte de véhicules afin de mieux répondre à la demande croissante.

Désormais, 5 véhicules sillonnent le territoire pour le Transport à la Demande, contre 4 auparavant.

Un nouveau cadre d'exécution du marché :

Dans le cadre du nouveau contrat signé pour le Pass Thelle Bus, une attention particulière a été portée à l'impact environnemental des services de transport. Le renouvellement du marché en 2024 a imposé des conditions d'exécution exigeantes, notamment l'utilisation de véhicules conformes à la dernière norme environnementale. Afin de réduire l'empreinte carbone, le prestataire a intégré des véhicules plus respectueux de l'environnement, tels que des modèles électriques, hybrides rechargeables ou fonctionnant à l'hydrogène.

De plus, début 2025, le Pass Thelle Bus sera équipé de trois véhicules électriques dédiés. Ce critère environnemental a également constitué un élément déterminant dans la sélection de l'offre retenue pour ce marché.

LES VOIES DOUCES

Le 26 septembre 2024, un règlement dédié aux voies douces a été adopté par délibération de la Communauté de communes Thelloise. Ce cadre vise à accompagner et encadrer les projets communaux de liaisons douces sur le territoire, afin de promouvoir des déplacements sécurisés et respectueux de l'environnement.

Parmi les projets inscrits dans cette dynamique, la création d'une sente piétonne entre les communes de Sainte-Geneviève et Laboissière-en-Thelle.

Un projet collaboratif pour sécuriser les déplacements scolaires :

Cette nouvelle liaison douce vise à sécuriser les trajets des collégiens se rendant au collège de Sainte-Geneviève. Le projet, fruit d'une collaboration entre deux EPCI – la Communauté de communes Thelloise et la Communauté de communes des Sablons, constitue un exemple concret de coopération territoriale au service des habitants.

Caractéristiques principales du projet :

Parcelles impactées:

- Sur la commune de Laboissière-en-Thelle : 11 parcelles touchant 15 propriétaires ;
- Sur la commune de Sainte-Geneviève : 5 parcelles touchant 9 propriétaires.

Emprise globale du projet : 1 929 m² dédiés à la création de la sente piétonne.

LE FORFAIT MOBILITÉ DURABLE

Le Forfait Mobilité Durable est un dispositif qui a été mis en place par la Communauté de communes Thelloise et qui vise à encourager les agents, à privilégier des modes de transport respectueux de l'environnement pour leurs trajets domicile-travail.

Pour prétendre au forfait, l'agent doit utiliser l'un des moyens de transport éligibles pendant un minimum de 30 jours par an pour ses déplacements domicile-travail.

Le montant annuel du forfait varie en fonction du nombre de jours d'utilisation du moyen de transport durable et est modulé selon la quotité de temps de travail de l'agent :

- 100 € pour une utilisation de 30 à 59 jours,
- 200 € pour une utilisation de 60 à 99 jours,
- 300 € pour une utilisation d'au moins 100 jours.

Le forfait est également octroyé aux nouveaux modes de transport "à mobilité douce", comprenant notamment les déplacements réalisés à l'aide d'engins tels que trottinettes, mono-roues, gyropodes, skateboards, hoverboards, ainsi que l'utilisation de cyclomoteurs, motocyclettes, cycles à pédalage assisté, ou engins de déplacement motorisés ou non loués en libre-service.

Pour 2024 6 agents ont bénéficié du forfait mobilité durable :

- 2 agents pour 100 € (entre 30 et 59 jours)
- 4 agents pour 200 € (entre 60 et 99 jours)

UN RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE EN PLEINE EXPANSION

La Communauté de communes Thelloise continue de renforcer son réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, favorisant une mobilité plus durable sur son territoire. En partenariat avec le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60) et le réseau Mouv'Oise, ce déploiement soutient la transition énergétique et répond à l'essor croissant des véhicules électriques.

Un réseau en chiffres :

Actuellement, le territoire de la Thelloise compte :

- 26 points de recharge répertoriés, dont :
- 16 points de recharge installés par le SE60 via le réseau Mouv'Oise,
- 6 points de recharge sur des parkings de supermarchés,
- 3 points de recharge situés sur des espaces privés,
- 1 point de recharge supplémentaire en projet.

En 2024, les bornes du réseau SE60 ont enregistré 64 975 charges.

Un partenariat avec le SE60:

La Thelloise collabore étroitement avec le SE60 pour le déploiement des bornes . À ce jour, 16 bornes sont en service sur le territoire, et 1 nouvelle installation est prévue prochainement.

Pour soutenir ces équipements, la collectivité participe financièrement avec une contribution de 1 250 € TTC par borne et par an pendant les 5 premières années suivant leur installation. À partir de la sixième année, cette participation passera à 3 750 € par an et par borne, garantissant leur entretien et leur bon fonctionnement.

Distances remarquables parcourues grâce à l'ensemble du réseau mouv'Oise sur l'année 2024





Emplacement des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de la CC Thelloise



Légende :

- Borne(s) de recharge pour véhicules électriques SE60 / Mouv'Oise
- Borne(s) de recharge pour véhicules électriques située(s) sur parking de supermarché
- Borne(s) de recharge pour véhicules électriques située(s) sur un espace privé
- Borne(s) de recharge pour véhicules électriques en projet

0 1 2 km



Source :
Cadastré, D.G.Fi.P., 2024
CC Thelloise
Décembre 2024

LE NUMÉRIQUE

ELABORATION D'UNE STRATÉGIE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

Dans un contexte où le numérique offre à la fois des solutions innovantes mais engendre également des impacts environnementaux croissants, la Communauté de Communes Thelloise s'engage dans l'élaboration d'une stratégie numérique responsable.

Cette initiative vise à concilier transition numérique et transition environnementale en adoptant un usage raisonné du numérique, conformément à la loi du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN).

Le secteur numérique est responsable de 2 % à 3 % des émissions de gaz à effet de serre en France, soit un niveau comparable à celui de l'aviation civile. Plus inquiétant encore, les émissions liées au numérique devraient doubler d'ici 2025, soulignant l'urgence d'une transition vers des pratiques plus durables. Par ailleurs, les déchets numériques ont augmenté de 30 % entre 2010 et 2022, atteignant 10,5 millions de tonnes au niveau mondial. Ces données mettent en lumière l'ampleur des défis environnementaux posés par la numérisation croissante.

Selon la loi REEN, les collectivités locales de plus de 50 000 habitants doivent élaborer une stratégie numérique responsable accompagnée d'un plan d'actions d'ici au 1er janvier 2025. Ces mesures visent à sensibiliser l'ensemble des acteurs à l'impact environnemental du numérique et à adopter les cinq règles de sobriété numérique : Refuser, Réduire, Réparer, Réemployer, Recycler. La CCT, déterminée à réduire son empreinte numérique, a sollicité l'ADICO (Association pour le Développement et l'Innovation des Collectivités) pour l'accompagner dans cette démarche structurée et ambitieuse. Dans ce cadre, l'outil « Ecoclik » a été utilisé pour calculer le niveau de maturité de la structure en matière de sobriété numérique.

L'élaboration consistera à réaliser un état des lieux des pratiques (actions déjà engagées, évaluation de l'indice de maturité avec la plateforme Eco-Clic). A partir du diagnostic, des objectifs seront fixés et un plan d'actions sera construit autour des thématiques suivantes : sensibilisation, pratiques d'achats, gestion et maintenance du parc numérique.

En 2024, un premier atelier dédié à l'élaboration de la stratégie numérique a été organisé, permettant de poser les bases de cette démarche. Un second atelier est prévu début 2025 afin d'établir un bilan interne grâce à l'outil EcoClic et d'analyser les résultats du questionnaire adressé aux acteurs concernés.

L'évaluation porte sur différentes catégories, telles que la sensibilisation et la formation, les achats et locations, la gestion du parc numérique et des réseaux, ou encore les usages numériques au quotidien. La CC Thelloise a obtenu la note de C (les notes se situent entre A et E). Cette note constitue une première évaluation, alors que les travaux et réflexions en matière de sobriété numérique n'avaient pas encore produit tous leurs effets. Ce résultat initial reflète l'engagement de la collectivité et a servi de point de départ pour élaborer une stratégie numérique responsable visant à répondre aux enjeux environnementaux tout en tirant partie des opportunités offertes par le numérique.

LA FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE

En 2023, la Communauté de communes Thelloise a posé les bases d'une stratégie territoriale, intégrant le numérique comme un levier essentiel pour répondre aux enjeux du projet de territoire. En 2024, cette dynamique se poursuit avec l'élaboration d'une feuille de route numérique destinée à orienter les projets et priorités en matière de transformation digitale.

Une connectivité déjà assurée grâce à la Fibre Optique :

Depuis 2013, le programme Oise Très Haut Débit a permis à toutes les communes de la Thelloise de bénéficier d'une couverture en fibre optique, facilitant l'accès des habitants et des entreprises au Très Haut Débit. 100 % des communes du territoire sont désormais équipées.

Jusqu'à octobre 2023, la Communauté de communes Thelloise a participé au financement des raccordements individuels, avec un coût moyen de 700 € par prise THD pour les nouveaux logements. Le déploiement a été intégralement financé par le Syndicat Mixte de l'Oise Très Haut Débit.

LA FEUILLE DE ROUTE NUMÉRIQUE

L'Élaboration de la Feuille de Route Numérique

En 2024, la Communauté de communes travaille activement à l'élaboration de sa feuille de route numérique. Ce document stratégique permettra de définir les priorités en matière de développement numérique pour les années à venir.

Objectifs visés :

Accompagner la transition numérique pour tous :

- Favoriser l'inclusion numérique des habitants, notamment les publics éloignés des outils digitaux,
- Offrir des solutions innovantes pour faciliter l'accès aux services publics et accompagner la transformation numérique des entreprises.

Renforcer l'attractivité territoriale :

- Moderniser les infrastructures pour soutenir le développement économique et renforcer la compétitivité du territoire,
- Valoriser le numérique comme levier d'attractivité pour les entreprises et les nouvelles populations.

Intégrer la sobriété numérique :

- Promouvoir des usages responsables et réduire l'empreinte environnementale des pratiques numériques.

UN GUIDE INTERNE DES ÉCOGESTES

Dans le cadre de la démarche de sensibilisation aux pratiques écoresponsables, un guide d'éco-gestes numériques est en cours de rédaction pour accompagner les agents de la Thelloise afin de les accompagner vers un usage plus durable de leurs équipements. Ce guide couvre plusieurs thématiques clés :

- **Acquisition de matériel** : Choisir des équipements réparables, modulaires et recyclables pour réduire l'impact environnemental.
- **Gestion de l'énergie** : Favoriser les pratiques qui économisent l'énergie, comme l'extinction des appareils inutilisés et l'ajustement des paramètres d'écran.
- **Impression responsable** : Utiliser des options économiques, imprimer uniquement lorsque c'est nécessaire, et préférer le mode recto verso.
- **Navigation internet optimisée** : Limiter les transferts de données, nettoyer régulièrement l'historique et désactiver les options inutiles.
- **Utilisation des e-mails** : Réduire les envois superflus, limiter les pièces jointes et préférer les formats légers.
- **Entretien et prolongation de la durée de vie** : Apprendre à mieux entretenir les équipements pour éviter leur remplacement prématuré.

En parallèle, le développement de la dématérialisation joue un rôle essentiel dans la réduction de l'impact environnemental des activités administratives.

Cela se traduit par :

- Le secrétariat général qui commande du papier Ecolabel pour les impressions,
- Une accentuation de la communication RH via Teams, réduisant ainsi les envois par mails,
- La transmission dématérialisée des justificatifs, limitant l'utilisation de supports papier,
- La mise en place d'un Service des Métiers Déconcentré, permettant à chaque agent d'accéder à son dossier administratif, à ses bulletins de paie et à son Compte Épargne Temps en ligne.

L'EAU

SENSIBILISER À LA PRÉSERVATION DE L'EAU

La classe d'eau élus

Le 10 juillet 2024, douze élus de la Communauté de communes Thelloise ont pris part à une journée riche en découvertes et en réflexion, lors de la deuxième édition de la "Classe d'eau" organisée à Crépy-en-Valois et en partenariat avec l'association ADOPTA. Cet événement, qui allie visite de terrain et partage d'expérience, a permis d'explorer un enjeu crucial pour les territoires urbains : la gestion des eaux pluviales.

Face à des phénomènes météorologiques de plus en plus imprévisibles et importants en volume, les infrastructures urbaines doivent s'adapter. La journée a mis en lumière les efforts de la ville de Crépy-en-Valois, qui innove avec des aménagements pensés pour limiter la saturation des réseaux d'eaux pluviales.

Ce temps fort a permis aux élus d'observer directement les dispositifs mis en place : systèmes d'infiltration naturelle, zones de délestage et bassins de rétention. Ces projets exemplaires permettent de prévenir les inondations tout en respectant l'environnement.

Les classes d'eau pour les scolaires

La Communauté de communes Thelloise accompagne les projets mis en place par les établissements scolaires et leurs classes, en apportant le versement d'une subvention complémentaire de 1 000€.

Ce soutien financier a pour but d'encourager les écoles à mettre en place ces dispositifs de sorties en lien avec la nature, qui permettent de sensibiliser les citoyens de demain aux questionnements en matière d'eau potable, d'eaux usées, d'inondation ou encore de nouvelles technologie d'épuration.

En 2024, 12 classes ont pu bénéficier de cette subvention, pour un montant de 7 917 euros.

SENSIBILISATION DES PLUS JEUNES A L'USAGE DE L'EAU

La Communauté de communes Thelloise renforce son engagement en faveur du développement durable avec la création d'une vidéo pédagogique à destination des enfants de 5 à 10 ans. Ce projet vise à sensibiliser les plus jeunes à l'importance de l'eau, à leur apprendre comment la préserver, et à leur faire découvrir son cycle complet, depuis son extraction par forage jusqu'à son rejet après traitement.

Conçue pour être à la fois ludique et éducative, cette vidéo explique le parcours de l'eau tout en promouvant des gestes simples pour réduire le gaspillage au quotidien.

Sa diffusion est prévue en 2025 dans les écoles du territoire. Cette initiative permettra d'éveiller les consciences dès le plus jeune âge et vise à inculquer une prise de conscience sur la gestion de cette ressource, en montrant aux enfants que chacun a un rôle à jouer dans sa préservation.

RÉEMPLOI ET SOLIDARITÉ :

UNE SECONDE VIE POUR LE MOBILIER DE LA THELLOISE

La Communauté de communes Thelloise s'inscrit pleinement dans une démarche de réemploi et de réduction des déchets. Plutôt que de jeter son ancien mobilier, elle a choisi des solutions durables et solidaires, permettant de prolonger la vie de ses équipements tout en soutenant des initiatives locales.

Un don au service de l'éducation:

Dans le cadre de cette démarche, une partie du mobilier a été donnée à l'inspection académique. Ce don a notamment permis d'équiper intégralement la salle des maîtres de l'école primaire Joliot-Curie, située au Mesnil-en-Thelle. Ce geste renforce le lien entre la collectivité et les établissements scolaires du territoire, tout en illustrant les bienfaits du réemploi au profit de projets éducatifs.

Valorisation par la revente

En parallèle, la Thelloise a également vendu du matériel sur la plateforme AgoraStore, spécialisée dans la revente de biens d'occasion des collectivités. Ce choix, inscrit dans une logique d'économie circulaire, permet non seulement d'éviter le gaspillage, mais aussi de générer des revenus supplémentaires pour la collectivité.

Il est aussi important de noter qu'un agent de la Communauté de communes Thelloise a pu racheter son ancien téléphone de fonction dans le cadre du changement de la flotte de téléphone portable pour les agents.

UNE CONVENTION DE CESSION DE MOBILIER POUR EQUIPER DEUX ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension de son siège, la Communauté de communes Thelloise a choisi de s'engager dans une démarche écoresponsable et solidaire. Une convention a été signée pour offrir une nouvelle vie au mobilier qui ne sera pas réutilisé après les travaux, en le cédant à des établissements locaux qui en ont besoin.

Don à la circonscription du 1er degré de Gouvieux :

Un ensemble de mobilier a été attribué à la circonscription du 1er degré de Gouvieux. Ce lot comprend :

- 1 porte-manteau,
- 1 petit bureau,
- 4 grandes tables de cuisine,
- 14 fauteuils de bureau noirs sans roulettes,
- 6 chaises noires recouvertes de tissu.

Ce matériel pourra être réemployé dans différents espaces de travail, apportant une solution pratique et durable aux besoins de la circonscription.

Don à l'école primaire Joliot Curie de Mesnil-en-Thelle :

L'école primaire Joliot Curie de Mesnil-en-Thelle a également bénéficié de ce geste. Le matériel cédé comprend :

- 11 grandes tables de cuisine,
- 20 chaises noires recouvertes de tissu.

Grâce à ce don, la salle des professeurs de l'école a pu être entièrement équipée, améliorant ainsi les conditions de travail des enseignants.

VENTE SUR AGORASTORE

Dans le cadre de la gestion et de la valorisation de ses équipements, un four a été mis en vente sur la plateforme Agorastore qui est une plateforme dédiée à la vente aux enchères. Cette démarche a permis de lui offrir une seconde vie tout en générant des revenus. L'enchère a abouti à une vente réussie pour un montant de 271 €.

LES TRAVAUX

LA RÉNOVATION ET L'EXTENSION DU CENTRE AQUATIQUE AQUATHELLE

La Communauté de communes Thelloise s'engage dans une démarche environnementale à travers le projet de rénovation et d'extension de la piscine de Chambly. Ce chantier, répond à des exigences élevées en matière de respect de l'environnement, de confort des usagers et de maîtrise des ressources naturelles.

Objectifs environnementaux du projet :

Le programme de rénovation vise à :

- Limiter les besoins en ressources primaires, comme l'eau et l'énergie, grâce à des solutions techniques innovantes,
- Maîtriser les coûts d'exploitation en privilégiant des équipements performants et économes en ressources,
- Améliorer les conditions de confort pour les utilisateurs et le personnel, en optimisant les espaces et leur usage,
- Favoriser l'utilisation de matériaux durables ayant un faible impact environnemental.

Ces ambitions sont inscrites dans une annexe dédiée aux cibles environnementales dans le contrat avec le prestataire.

Les grandes lignes de l'approche environnementale :

Gestion de l'énergie et de l'eau :

Mise en œuvre de solutions techniques très performantes, comme l'utilisation de filtres Perlite pour le bassin, permettant d'économiser l'eau et d'optimiser son recyclage.

Réduction des consommations énergétiques grâce à une isolation renforcée, des vitrages performants et un système de gestion centralisé de l'énergie.

Matériaux durables :

Utilisation de bardages en bois et de murs en pierre pour une meilleure intégration dans l'environnement local.

Sélection rigoureuse de matériaux pour garantir durabilité et facilité d'entretien.

Réduction des nuisances de chantier :

Mise en place de protections spécifiques pour limiter les impacts sur les riverains et les utilisateurs pendant les travaux.

Tri sélectif des déchets de chantier avec un objectif de valorisation de 70 %.

Confort et santé :

Création d'espaces lumineux avec de grandes baies vitrées offrant des vues agréables et une ambiance visuelle optimale.

Traitement de l'air et de l'eau avec des systèmes garantissant une excellente qualité sanitaire.

Réduction des nuisances sonores grâce à des solutions acoustiques adaptées.

Suivi et pérennité des performances environnementales:

Un suivi des performances sera instauré dès 2025 pour évaluer l'atteinte des objectifs environnementaux fixés. Ce processus garantira que les gains réalisés en matière d'énergie, d'eau et de confort sont maintenus tout au long de la durée de vie de l'équipement.

MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DANS LES ZONES D'ACTIVITÉS

La Communauté de communes Thelloise poursuit son engagement pour la transition énergétique et l'amélioration de l'efficacité énergétique de ses infrastructures. Parmi ses actions, la modernisation de l'éclairage public dans les zones d'activités (ZA).

Des travaux déjà réalisés en 2023:

En collaboration avec le Syndicat d'Énergie de l'Oise (SE60), les travaux sur l'éclairage public de la Zone d'Activités des Pointes ont été achevés. Ce chantier a permis de remplacer les anciens équipements par des éclairages LED, avec l'installation de 11 points lumineux. Cette modernisation garantit une consommation énergétique réduite, tout en offrant un meilleur éclairage pour les usagers.

Un déploiement ambitieux pour 2025:

La transition vers les LED se poursuivra avec une intervention sur 165 points lumineux répartis sur plusieurs zones d'activités :

- ZA des Portes de l'Oise,
- ZA de Noailles,
- ZA de Novillers.

Ces travaux permettront non seulement de réduire considérablement la consommation d'énergie, mais également de diminuer les coûts d'entretien et les émissions de gaz à effet de serre.

UNE FLOTTE AUTOMOBILE PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

La Communauté de communes Thelloise poursuit son engagement en faveur de la transition écologique en modernisant sa flotte de véhicules. Cet effort s'inscrit dans une volonté de réduire l'empreinte carbone des activités de la collectivité.

Aujourd'hui, 44 % de la flotte automobile de la Thelloise est composée de véhicules électriques ou hybrides. Parmi eux, 80 % des véhicules non utilitaires (voitures de service, véhicules administratifs) sont désormais à motorisation électrique ou hybride.

ESPACES VERTS : L'ÉQUIPEMENT PASSE AU VERT

Dans le cadre de ses actions pour limiter l'impact environnemental de ses opérations, la Communauté de communes Thelloise a fait l'acquisition de matériels électriques pour l'entretien de ses espaces verts.

En 2024, un budget de 11 000 € a été alloué pour acquérir des équipements tels que des souffleurs, taille-haies et tondeuses électriques, afin de remplacer le matériel thermique utilisé jusque-là.

Cet investissement présente de nombreux avantages :

- Réduction des émissions polluantes : suppression des émissions de gaz issus du carburant thermique.
- Réduction des nuisances sonores : les équipements électriques sont plus silencieux, favorisant une meilleure qualité de vie pour les habitants et les usagers des espaces verts.
- Facilité d'entretien : les outils électriques nécessitent moins de maintenance que leurs équivalents thermiques.

LA BIODIVERSITÉ

LA JOURNÉE FORET

Le 30 septembre 2024, la Communauté de communes Thelloise a organisé une journée consacrée à la forêt, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Cette initiative visait à sensibiliser les élus locaux aux enjeux forestiers du territoire et à renforcer leurs connaissances sur la gestion durable des forêts.

Accueillis à Ercuis, les élus ont participé à une matinée riche en discussions, animée par l'Office National des Forêts (ONF) et Fransylva, la Fédération des forestiers privés.

L'après-midi, les élus ont visité le bois d'Anserville, propriété de Monsieur Jean Demaistre. Cette déambulation, à travers différentes chênaies, a permis d'observer des exemples concrets de régénérations naturelles et de plantations de jeunes chênes.

Cette journée a permis aux élus d'approfondir leur compréhension des enjeux forestiers locaux, tout en les sensibilisant à l'importance d'une gestion durable des forêts face aux défis climatiques.

HÔTELS À INSECTES GÉANTS A CHAMBLY

Dans le cadre du réaménagement paysager de la zone d'activité des Portes de l'Oise à Chambly, l'équipe des espaces verts de la Communauté de communes Thelloise a réaménagé les deux ronds-points principaux qu'elle entretient.

L'une des étapes de ce projet a été l'installation des lettres formant le mot « THELLOISE »

Ces lettres, conçues comme des hôtels à insectes, offrent un abri durable et de qualité, capable d'accueillir plus d'une vingtaine d'espèces différentes. Fabriquées à partir de matériaux naturels tels que le bois, les tiges creuses, le foin, les feuilles, la mousse ou encore les pommes de pin, elles allient fonctionnalité et respect de l'environnement.

A noter que 2 cerisiers japonais ont aussi été plantés aux extrémités du rond point.

En ce qui concerne les perspectives 2025, la deuxième partie du rond point Thelloise sera en gazon et jachère fleurie. Une plantation de 46 rosiers est également prévue.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060-200067973-20250206-060225-DC-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/02/2025
Affichage : 11/02/2025